

Le Bureau de l'Assemblée des délégués

Aux Eglises membres, aux délégués,
au Conseil de la FEPS, aux présidences de
l'EPER, de PPP, de fondia et de la FSR

Berne, le 8 novembre 2017

Assemblée des délégués des 6 et 7 novembre 2017 à Berne

Mesdames, Messieurs,

Avant que ne paraisse le procès-verbal de l'AD, nous vous communiquons les affaires traitées et les décisions prises par l'Assemblée des délégués au cours de la session des 6 et 7 novembre 2017 (les points correspondent à ceux de l'ordre du jour) :

2. L'Assemblée des délégués adopte le procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 18 au 20 juin 2017.
- 3.1.1 L'Assemblée des délégués élit Peter Andreas Schneider comme membre de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2015 – 2018.
- 3.1.2 L'Assemblée des délégués élit Johannes Roth comme président de la Commission d'examen de la gestion pour le reste du mandat 2015 – 2018.
- 6.1 L'Assemblée des délégués rejette la motion des Églises membres de Suisse centrale et du Tessin concernant la mutualisation de la communication de l'Église en Suisse.
- 6.2 L'Assemblée des délégués accepte la motion des délégués de l'Église évangélique-réformée du canton de Saint-Gall relative au mandat de collecte de Pain pour le prochain pour les œuvres protestantes.

- 7.1 L'AD décide de réviser la constitution de la FEPS et ouvre la procédure de révision complète prévue à l'art. 18, al. 2, de la constitution actuelle.
- 7.2 L'AD décide de délibérer du projet de constitution en 1^{ère} lecture.
- 7.3 Les délégués poursuivront la 1^{ère} lecture du projet de constitution lors de l'Assemblée extraordinaire d'avril 2018.
- 7.4 Pour préparer cette assemblée extraordinaire d'avril 2018, la présidence de l'Assemblée des délégués soumet aux délégués une version des articles déjà traités et des propositions en suspens.
- 7.5 La 2^e lecture aura lieu durant l'Assemblée des délégués d'été 2018.
- 7.6 La votation finale a lieu lors d'une assemblée extraordinaire avant Noël 2018.
8. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport du Conseil sur « 500 ans de la Réforme : projets de la FEPS entre 2014 et 2018 ».
9. L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport oral de l'Assemblée générale de la Communion mondiale d'Églises réformées 07.2017.
10. L'Assemblée des délégués décide de fixer à sept le nombre de membres du Conseil pour la législature 2019 – 2022.
11. L'Assemblée des délégués décide d'allouer un montant extraordinaire de CHF 350 000 pour le financement partiel solidaire 2018 de l'aumônerie pour requérants d'asile dans les centres fédéraux.
12. L'Assemblée des délégués adopte le budget 2018 qui prévoit
 1. un excédent de charges budgété de CHF 6 143 et
 2. des contributions des membres à hauteur de CHF 6'063'102.
13. L'Assemblée des délégués prend connaissance du plan financier 2019 à 2022.
- 14.1 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de la FEPS.
- 14.2 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 de DM-échange et mission.
- 14.3 L'Assemblée des délégués prend connaissance du rapport annuel 2016 (en allemand) de Mission 21.

15.1 L'Assemblée des délégués élit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de la fondation Pain pour le prochain PPP – les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation de PPP pour le mandat 2018 – 2021 :

Elisabeth Bürgi Bonanomi
Angelika Hilbeck
Maja Ingold

15.2.1 En vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER, l'Assemblée des délégués élit les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2016 – 2019 :

Jean-Luc Dupuis
Michèle Künzler
Walter Schmid

En même temps, l'Assemblée des délégués réélit – en vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER – les personnes suivantes comme membres du Conseil de fondation pour le mandat 2018 – 2021 :

Rolf Berweger
Marie Jancik van Griethuysen
Christoph Sigrist

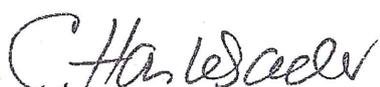
15.2.2 En vertu de l'article 7 des statuts du Conseil de fondation de l'Entraide Protestante Suisse EPER, l'Assemblée des délégués élit Walter Schmid à la présidence du Conseil de fondation pour le reste du mandat 2016 – 2019.

15.3 L'Assemblée des délégués élit – conformément à l'article VII des statuts de fondia – fondation pour la promotion de la diaconie communautaire dans le cadre de la Fédération des Églises protestantes de Suisse – Annina Policante-Schön comme membre du Conseil de fondation de fondia pour le reste de la mandature 2015 – 2018.

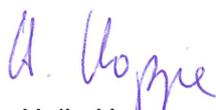
17. L'Assemblée des délégués prend connaissance des lieux et dates suivants pour l'année 2018 :

1. une Assemblée extraordinaire des délégués aura lieu les 23 et 24 avril 2018 à Berne ;
2. l'Assemblée des délégués d'été aura lieu du 17 au 19 juin 2018 à Schaffhouse à l'invitation de l'Église évangélique réformée du canton de Schaffhouse ;
3. l'Assemblée des délégués d'automne aura lieu les 5 et 6 novembre 2018 à Berne.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Claudia Haslebacher
Présidente de l'Assemblée des délégués



Hella Hoppe
Directrice du Secrétariat